



# TABLE RONDE SUR LES SALAIRES

DES MESURES ENCOURAGEANTES...

## EN ATTENDANT DE NOUVELLES NÉGOCIATIONS

Ce mercredi 6 juillet, l'ensemble des organisations syndicales représentatives appelait les salariés à se mobiliser afin de faire entendre leur mécontentement et peser sur les négociations avec la direction de la SNCF.



## 20 %

était à mi-journée le pourcentage de salariés en grève ce jour. Un niveau élevé dans un contexte de forte pression financière et dans une période de congés protocolaires.

## 300 €

seront versés à l'ensemble des salariés, sur la paie d'août, à titre d'acompte des revalorisations salariales (pour un salarié à temps plein).

## LES PREMIÈRES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

- › **1,4 % d'augmentation généralisée des salaires (AGS)** – statutaires et contractuels – au 1<sup>er</sup> avril (paiement sur le salaire de septembre ou octobre avec effet rétroactif).
- › **+ 400 € d'augmentation salariale annuelle** pour tous les agents, répartie sur les 12 ou 13 mois en fonction du contrat de travail (statutaires et contractuels).

### MAIS AUSSI

#### LA REVALORISATION DE CERTAINES INDEMNITÉS DE PRODUCTION

- › **+ 4 %** pour les indemnités de production.
- › **+ 3 %** pour les allocations de déplacement (régime général et roulants).
- › **+ 7 %** pour les astreintes, les heures de nuit et de dimanche.

- › **Augmentation de la prime de vacances de 100 €** pour atteindre 500 € (versement tous les mois de juin) avec un supplément par enfant de 20 € pour les deux premiers enfants + 10 € par enfant à partir du troisième.
- › **Une négociation annuelle obligatoire (NAO)** en fin d'année. ●●●



...

## FOCUS SUR LES MESURES SALARIALES

Selon la direction, l'ensemble de ces mesures représente, pour les positions de rémunération, une augmentation de l'ordre de :

- › PR 4 : 3,7 % ;
- › PR 9 : 3,5 % ;
- › PR 13 : 3,2 % ;
- › PR 16 : 3,1 % ;
- › PR 21 : 2,8 % ;
- › PR 26 : 2,6 % ;
- › PR 30 : 2,4 % ;
- › PR 36 : 2,2 % .



LA DIRECTION NOUS INFORME QU'UNE NOUVELLE SÉRIE DE NÉGOCIATIONS SALARIALES AURA LIEU AU DERNIER TRIMESTRE 2022.

# 8

est le nombre d'années de gel de salaires à la SNCF. Les attentes des cheminots sont donc fortes !

# 3 %

est la moyenne de l'augmentation proposée par la direction. La proposition initiale était de 1,2 %. C'est bien la négociation qui a permis de la rehausser !



CES PROPOSITIONS SALARIALES DE LA DIRECTION DE LA SNCF NE RÉPONDENT QU'EN PARTIE À LA BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT SUBIE PAR LES CHEMINOTS ET CHEMINOTES. POUR RAPPEL, L'INFLATION MESURÉE SUR 12 MOIS EST DE L'ORDRE DE 5,8 % ET POURRAIT ATTEINDRE 7 % RIEN QUE SUR L'ANNÉE 2022.

## POUR L'UNSA, LES CADRES SONT DE NOUVEAU OUBLIÉS !

Sensible au problème du pouvoir d'achat des bas salaires, l'UNSA-Ferroviaire ne peut toutefois pas concevoir que les agents du collège cadre soient à nouveau les perdants de la politique salariale de l'entreprise !

### ÇA SE PASSE AILLEURS...

Alors que les fonctionnaires viennent d'obtenir une augmentation du point d'indice de 3,5 % brut, la direction de la SNCF justifie ces mesures salariales par le fait qu'elle organisera une nouvelle négociation salariale à l'automne prochain.

L'UNSA REVENDIQUE UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ÉQUIVALENTE POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE LA SNCF ET CELA, QUEL QUE SOIT LEUR COLLÈGE D'APPARTENANCE !



UNSA-FERROVIAIRE